ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Appel de propositions dans le cadre du programme de financement d’infrastructure pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants

Date de début : 12 mars 2025
Date de fin : 30 avril 2025
À l’échelle du Nunavut **120 s**

La Division de l’apprentissage et de la garde des jeunes enfants du ministère de l’Éducation accepte les demandes de financement visant l’augmentation du nombre de places en services de garde autorisés dans le territoire. Plus de 6 millions de dollars de fonds fédéraux sont disponibles pour les projets qui renforcent l’accès à des services d’apprentissage et de garde de qualité pour les enfants de 6 ans et moins.

Ce programme a déjà d’importantes retombées au Nunavut. Il a notamment permis l’agrandissement de la garderie inuktophone d’Iqaluit Tumikuluit Saipaaqivik, située à Apex, afin d’y créer 16 places supplémentaires. De plus, des fonds ont été versés en vue d’une rénovation active pour une nouvelle garderie de 20 places très attendue à Grise Fiord.

Le ministère est résolu à créer 238 nouvelles places en services de garde autorisé d’ici mars 2026. Depuis la signature de l’accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada, le Nunavut a créé 181 nouvelles places en garderie, ce qui représente un gain total de 104 places, car d’autres ne sont plus disponibles. L’ajout d’autres places est également en cours, et nous continuons d’élargir leur accès pour les familles.

Le programme de financement d’infrastructure pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants vise à aider :

- le lancement d’un processus pour créer une garderie titulaire d’un permis;
- la rénovation d’une garderie existante pour y augmenter le nombre de places;
- l’agrandissement de projets déjà en cours.

Sont admissibles à ce programme :

- les garderies titulaires d’un permis;
- les personnes qui ouvrent une garderie en milieu familial titulaire d’un permis;
- les administrations scolaires de district et la Commission scolaire francophone du Nunavut;
- les municipalités;
- les organisations sans but lucratif et non gouvernementales.

Le financement sera accordé aux propositions admissibles dans l’ordre où elles seront reçues jusqu’à épuisement des fonds, les municipalités mal desservies ayant priorité.

Pour faire une demande ou obtenir d’autres renseignements, veuillez courrieller à l’adresse ELCCAdmin@gov.nu.ca ou communiquer avec la personne responsable de votre dossier à Division de la petite enfance. Vous pouvez également connaitre tous les détails en consultant la page web du ministère de l’Éducation.

###

Relations avec les médias :

John M. Manzo
Gestionnaire des communications
Ministère de l’Éducation
867 975-5509
info.edu@gov.nu.ca